

Mis en ligne le : 19/02/2024  
Sur www.plouedern.fr

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le six février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 17 - votants : 19,

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, GARAUULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absent et excusé : M. AVETAND, Mme MAREC-PRIGENT (pouvoir à M. QUÉDEC), Mme PÉRON (pouvoir à Mme TOURBOT) et Mme TANGUY.

Assistaient également à la séance : M. Patrick LECLERC, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas et Mme Christelle PAGET-BLANC, Directrice du pôle aménagement. (Points N°1 et N°2)

Secrétaire de séance : M. Mickaël NÉDÉLEC.

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du conseil municipal du 11 décembre 2023
2. Elaboration du Programme Local de l'Habitat
3. Modifications du PLUi N°1 et N°2
4. Modification des statuts de la CAPLD (compétence construction et gestion des abattoirs)
5. Groupement de commande RGPD avec la CAPLD
6. Dissolution du SIMIF
7. Avenant à la convention transfert de maîtrise d'ouvrage avec Finistère Habitat
8. Convention avec BMH pour le projet maison des aînés
9. Convention sentier PDIPR
10. Questions diverses.

Délibération N° : 2024/02/13/01

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023.

Délibération N° : 2024/02/13/02

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0

### **ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas est compétente en matière de logement et a prescrit la révision du Programme Local de l'Habitat. Elle a défini les étapes d'élaboration du PLH, les modalités d'association des personnes morales, de concertation avec les habitants et associations locales et détaillé les éléments de gouvernance relatifs à cette démarche.

Après avoir entendu les exposés de M. Patrick LECLERC, de M. Bernard GOALEC et de Mme Christelle PAGET-BLANC, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet du PLH de la CAPLD.

Délibération N° : 2024/02/13/03

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0

### **MODIFICATIONS N° 1 ET N° 2 DU PLUi**

M. Bernard GOALEC, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le PLUi de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas fait l'objet de deux modifications. Il présente aux membres du Conseil Municipal une synthèse de l'ensemble des documents transmis dans le cadre de ces deux modifications.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, émet les remarques suivantes pour la modification N° 1 : retrait de la modification de zonage du secteur des Granges et ajout d'une modification de l'OAP du secteur de Prat Creis. Pour la modification N° 2, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, n'émet aucune remarque.

Délibération N° : 2024/02/13/04

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0

### **MODIFICATION DES STATUTS « CONSTRUCTIONS ET GESTION D'ABATTOIRS Y COMPRIS L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC ASSOCIÉ » AU PROFIT DE LA CAPLD :**

M. Bernard GOALEC, Maire, expose aux membres du conseil municipal les principes de la gestion des abattoirs par les collectivités.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence « construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé) », ainsi que la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

Délibération N° : 2024/02/13/05

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD) : CONVENTIONS AVEC LE CDG29 ET LA CAPLD**

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, rappelle que la fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant. Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service. Mme Michèle CASU précise qu'une adhésion portée par la CAPLD pour elle-même et ses communes membres permet d'obtenir un tarif plus intéressant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Plouédern à la prestation RGPD du CDG29 et la convention correspondante, ainsi que la convention avec la CAPLD fixant les modalités de ce groupement de commande.

Délibération N° : 2024/02/13/06

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0

**DISSOLUTION DU SIMIF - APPROBATION DES CONDITIONS DE SA LIQUIDATION**

Les missions exercées jusque-là par le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère ayant été reprises par le fournisseur de logiciel, il convient d'acter la dissolution du syndicat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve les conditions de la liquidation du SIMIF.

Délibération N° : 2024/02/13/07

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL COMMERCIAL AVEC FINISTÈRE HABITAT**

Monsieur Bernard GOALEC, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Plouédern a signé, en décembre 2021, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un local commercial avec Finistère Habitat. Finistère Habitat, dans le cadre de cette convention, propose à la commune de Plouédern de signer un premier avenant à cette convention afin de permettre le versement d'un acompte dans le cadre du démarrage des travaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ledit avenant.

Délibération N° : 2024/02/13/08A

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0

**MAISON DES AÎNÉS : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE BREST MÉTROPOLE HABITAT ET LA COMMUNE DE PLOUÉDERN**

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle qu'afin d'assurer la cohésion des futurs prestataires des marchés de travaux et de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures, de passation des marchés concernant l'opération mixte, rue du Verger, pour le projet de maison des aînés, la commune de Plouédern et Brest Métropole Habitat souhaitent passer un groupement de commande.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande avec BMH.

Délibération N° : 2024/02/13/08B

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0

**MAISON DES AÎNÉS : CONVENTION DE COTITULARITÉ DU PERMIS DE CONSTRUIRE ENTRE BREST MÉTROPOLE HABITAT ET LA COMMUNE DE PLOUÉDERN**

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle que Brest Métropole Habitat a déposé le 20 juillet 2023 un permis de construire pour la création de 8 logements et de la maison des aînés. Comme la maison des aînés sera intégralement portée par la commune, il convient désormais de conventionner avec BMH pour instaurer une cotitularité du permis de construire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de cotitularité du permis de construire avec BMH.

Délibération N° : 2024/02/13/09

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0

**INSCRIPTION DU CIRCUIT DE TRAIL N°46 COMMUN À LANDERNEAU ET PLOUÉDERN AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) DU FINISTÈRE**

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, présente aux membres du conseil municipal le projet de circuit de trail en commun avec la commune de Landerneau. Elle précise que ce circuit passe pour partie par le circuit des « roches blanches » et qu'une convention de passage a été signée avec le propriétaire de la parcelle D 1701 afin de finaliser les accords pour ce nouvel itinéraire de trail.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, demande l'inscription au PDIPR de l'itinéraire.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Conseil municipal du budget le 26/03/2024 à 20h30